

Un parc naturel régional pour sauver la Dombes ?

Présenté comme un rempart à l'expansion de la métropole lyonnaise, le parc naturel régional de la Dombes semble être une opportunité pour redonner une identité à un territoire de l'est de l'Ain qui tend à se morceler. Explications.

Comment préserver l'identité dombiste ? Cette question se pose depuis près d'une trentaine d'années, depuis que l'extension de l'agglomération lyonnaise entraîne une démographie galopante dans le département de l'Ain. Alors que les autoroutes, les voies ferrées, les habitations, les zones industrielles poussent comme des champignons, le patrimoine naturel si précieux de la Dombes est-il en train de disparaître ? Pour Michel Raymond, maire de Trévoux, conseiller régional également candidat socialiste aux élections législatives, il ne s'agit que d'une question d'années si rien n'est fait. Riche de ses "mille étangs" qui permettent à près de 280 espèces d'oiseaux de nicher, la diversité de la Dombes est née de la culture particulière alternant mise en eau, évologie et assec. Cette technique ancestrale a créé ces paysages spécifiques où se mêlent terre et eau. Elle a aussi permis des activités économiques totalement liées les unes aux autres : la chasse, la pêche, la culture... ont notamment attiré les riches familles lyonnaises propriétaires de bon nombre de domaines dombistes. Mais cette identité tendrait à disparaître, comme le montre le constat dressé par le cabinet mandaté pour les études : les pratiques agricoles évoluent vers des surfaces plus vastes, une culture croissante du maïs et une diminution de l'élevage, des prairies ou encore des haies. La diversité des habitats favorables à la faune se réduit. Les 3.000 chasseurs trouvent par exemple de moins en moins de canards nicheurs. La rentabilité de l'activité est menacée à moyen terme.

La rentabilité des étangs diminue

Les 350 pisciculteurs doivent faire face à une baisse de la productivité en raison de la menace des espèces invasives et du changement climatique, qui ralentit le remplissage des étangs dans

un contexte peu favorable à la vente de la carpe, dont les revenus sont faibles.

Les propriétaires d'étangs voient donc eux aussi les enjeux évoluer, la rentabilité de leur bien baisser, ils adaptent leur comportement. Le gardiennage devient moins fréquent. Lorsqu'elles sont vendues, les grandes propriétés sont souvent morcelées et la gestion collective de l'eau se trouve moins efficace. À cela s'ajoutent des pressions urbaines et foncières toujours plus importantes. 11 % des surfaces de la Grande Dombes ont été artificialisées entre 1990 et 2006. Les habitants changent avec une périurbanisation croissante et une moindre connaissance du patrimoine.

Pour assurer cette transmission culturelle, les instances décisionnaires ne sont pas suffisamment coordonnées. Le territoire est morcelé avec quinze communautés de communes et quatre schémas de cohérence territoriale.

Michel Raymond estime que le parc naturel régional répondrait à ces enjeux. Le principe de cette structure est de proposer un projet de développement pour un territoire rural "vivant et fragile" aux patrimoines "remarquables et menacés". Il s'agit aussi de faire face au développement de la métropole lyonnaise, à laquelle résiste encore la Côtière.

Le dossier de candidature a été déposé par le conseil général auprès de la région en juillet 2009, avant le lancement des études. Le comité de pilotage réunit la plupart des services de l'État, la chambre d'agriculture, le conseil général et les syndicats mixtes de la Dombes et Val de Saône-Dombes. L'étude d'opportunité permettra de vérifier la volonté des acteurs locaux d'intégrer un tel projet : propriétaires, chasseurs, pisciculteurs, agriculteurs, communes... seront consultés d'ici cet été avant la définition du périmètre pour la fin de l'année 2012. Viendront encore près

de deux ans de délibérations, d'avis, de diagnostics, d'avant-projet avant une éventuelle enquête publique.

D'ici là, une question aura trouvé sa réponse : historiquement, les cantons de Miribel, Montluel et Meximieux faisaient tous partie intégrante de la Dombes. Ce sud est de l'Ain, aux portes de Lyon, au développement économique croissant, se sent-il toujours dombiste ? Oui, répondront les académiciens de la Dombes. Mais les usages actuels des habitants tendent à changer la donne... ■ C.B.



Questions à Michel Raymond : "Un parc naturel régional doit être consensuel"

Pourquoi ce projet de parc naturel régional vous tient-il tant à cœur ?

L'analyse de la situation de secteur remarquable avec une histoire et une identité qui s'effiloquent. Chaque secteur est aujourd'hui attiré vers sa périphérie : le Val de Saône, la Côtière, la Bresse... derrière, le territoire subit un éclatement. Par ailleurs, l'éco-système est en péril. Aujourd'hui, on n'est pas à l'abri d'une disparition des étangs en cascade. S'il n'y a plus que du maïs, la Dombes ne sera plus la Dombes. Ce diagnostic est aujourd'hui partagé par tout le monde.

Les cantons de Miribel, Montluel et Meximieux ont historiquement toujours été considérés comme faisant partie de la Dombes. Pourquoi ne sont-ils pas intégrés dans leur totalité dans les études préalables ? (les communes de la Plaine de l'Ain ainsi que Balan, Niévroz et Thil sont exclues)

Dans la plaine de l'Ain et pour ce qui concerne les parties industrialisées, le secteur change de nature. La plaine de l'Ain a d'autres caractéristiques. Une fois arrêtée, il est vrai que la limite sud aura un effet très important pour stopper la poussée de l'agglomération lyonnaise.

Comment ce projet est-il accueilli par les acteurs locaux ?

Aujourd'hui, le consensus est assez large. Beaucoup d'élus et d'acteurs socioéconomiques sont intéressés. Le député Michel Voisin (UMP), longtemps opposé, participe maintenant, tout en émettant des réserves. Lorsqu'il était président du conseil général, Charles de la Verpillière a lancé les premières études. Il existe bien sûr des réserves ou des inquiétudes, notamment sur la crainte d'être envahis par les touristes. Mais au contraire, le parc permettra de gérer et d'organiser ces visites de touristes avec des espaces spécifiquement aménagés. Les agriculteurs ont peur de contraintes supplémentaires. Ils ne voudraient pas que ça aille trop vite ou trop loin. Un parc naturel régional est un projet élaboré par un territoire. Contrairement à Natura 2000 où des règlements se sont imposés sans moyen, le parc naturel régional est un projet de développement, avec une charte. Il n'a pas le pouvoir d'imposer. Il se doit d'être consensuel.

Le périmètre concerné par le parc naturel régional comporte de multiples collectivités, syndicats mixtes, intercommunalités... L'ajout de cette structure ne viendra-t-il pas encore compliquer la donne à l'heure où l'État incite à la simplification de la carte intercommunale ?

Tant que le périmètre n'est pas clairement défini, on ne peut pas réorganiser ce qu'il y a à l'intérieur. On ne pourra de toute façon pas tout faire tout d'un coup. L'objectif est de réduire les strates mais en même temps, il ne faut pas en faire un préalable qui pourrait tout bloquer.

Enfin, combien coûte un parc naturel régional ?

Cela dépend de ses compétences. Il faut à minima 15 personnes. La région participe à hauteur de 60 % aux frais de fonctionnement. Le conseil général apporte souvent un concours. Nous n'avons pas le pouvoir de taxer. C'est un syndicat mixte, financé par les collectivités.